



C'est un enjeu majeur pour notre territoire de réduire et de mieux trier nos déchets.

La quantité de déchets produits est issue des modes de consommation de notre société. Collectivités, habitants, nous avons tous à notre échelle, entre nos mains, des leviers d'actions afin de réduire notre production de déchets.

En 2022, nous avons produit un peu plus de 146 600 tonnes de déchets, une tendance à la baisse nette de près de 6 %, après deux années consécutives de hausse dans un contexte sanitaire compliqué. Il est essentiel de continuer dans cette belle dynamique.

Les réglementations nous engagent de plus en plus à réduire les déchets, diminuer la mise en décharge et améliorer le tri des déchets.

Recycler permet de :

- Réduire le recours aux matières premières prélevées dans la nature ;
- Favoriser l'industrie locale en lui fournissant des matières premières ;
- Respecter la réglementation.

Grâce à vos actions et à vos gestes de tri, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin agit en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Nous sommes tous acteurs du recyclage et de la préservation des ressources !

Merci pour votre participation active.

Alain LHERBIER

Maire de Gouy-Servins et Vice-Président, Chargé de la réduction, de la collecte et de la valorisation des déchets.

mesdechets.agglo-lenslievin.fr

0 800 596 000 Service & appel gratuits

SAPINS DE NOËL Retrouvez les modalités de collecte à partir du 18 décembre 2023

LES DÉCHÈTERIES

Réservées aux particuliers (carte d'accès OBLIGATOIRE) 3m³ maximum par jour.



DÉCHÈTERIES D'AVION, LIÉVIN, PONT-À-VENDIN ET SALLAUMINES

- Du 1^{er} janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Le dimanche : de 8h30 à 12h

DÉCHÈTERIE DE SOUCHEZ (OUVERTURE PRÉVUE LE 3 JANVIER 2024)

- Du 3 janvier au 31 mars : de 9h à 18h, le lundi, mercredi, vendredi et samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, le lundi, mercredi, vendredi et samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, le lundi, mercredi, vendredi et samedi
- Le dimanche : de 8h30 à 12h

Toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés



- SOUCHEZ, Route de Carency **NOUVELLE DÉCHÈTERIE OUVERTURE PRÉVUE LE 3 JANVIER 2024**
- LIÉVIN, 2 rue Rudolph Diesel - ZAC Quadrarparc Une ressourcerie vous accueille du mardi au samedi (10h-17h)
- AVION, 33 Avenue de Vimy - Z.I. des 14
- PONT-À-VENDIN, Rue Arthur Thomas - ZAC de la Canarderie
- SALLAUMINES, Rue Emile Lefebvre - Z.I. de la Galance

- TÔLES EN FIBROCIMENT (sauf Avion et Souchez)
- PNEUMATIQUES (sauf à Souchez)

ZOOM SUR LE RÉEMPLOI

DONNEZ UNE SECONDE VIE AUX OBJETS !

Chaque déchèterie dispose d'un espace réemploi destiné aux objets en bon état de fonctionnement. Pensez à y déposer vos objets lors de votre passage en déchèterie, vous contribuez ainsi à la réduction des déchets et à l'insertion.



Je ne peux pas déposer les objets cassés ou en mauvais état ! AINSI QUE LES MEUBLES SANS VISSERIE, MATELAS, SOMMIERS, OBJETS TACHÉS OU CASSETTES VHS.



Les objets déposés retrouveront une seconde vie à prix d'occasion dans la boutique de la ressourcerie de Liévin, située 4 rue Rudolph Diesel (ouverte de mardi au samedi de 10h à 17h).



COLLECTE DE VOS DÉCHETS CALENDRIER 2024

LENS - SECTEUR BORNES ENTERRÉES

Les déchets verts, j'en fais mon affaire !



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter notre nouveau site mesdechets.agglo-lenslievin.fr

ou à contacter le n° vert gratuit 0 800 596 000 Service & appel gratuits



© Ciboulète & Co - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

DÉCHETS VÉGÉTAUX

ÉVOLUTION DU SERVICE DE COLLECTE DES VÉGÉTAUX

Du 15 avril au 11 octobre 2024, vos déchets végétaux seront collectés aux dates suivantes, l'après-midi à partir de 13h00 :

- LES LUNDIS 15 ET 29 AVRIL
- LES LUNDIS 13 ET 27 MAI
- LES LUNDIS 10 ET 24 JUIN
- LES LUNDIS 08 ET 22 JUILLET
- LES LUNDIS 05 ET 19 AOÛT
- LES LUNDIS 02, 16 ET 30 SEPT.

- **Verdures** (tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide et en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.
- **Petits branchages** : maximum 1m20 de long et 10 cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.

MAXIMUM 10 SACS DE 100L DE VERDURES OU 1 M³ DE BRANCHAGES FAGOTÉS

PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :



RAPPEL
Pensez aux équipements de collecte, ne surchargez pas vos contenants !

CAPITAINE COQUILLE

vous aide à valoriser vos déchets végétaux à la maison !



scannez-moi et découvrez toutes les informations sur le compostage, ou rendez-vous sur le site : mesdechets.agglo-lenslievin.fr

Je composte mes déchets organiques dans un composteur ou en tas.

Je pratique le "mulching" en laissant l'herbe coupée sur place, sans la ramasser, je nourris et maintiens l'humidité du sol.

J'utilise les tontes de gazon, les tailles d'arbres et d'arbustes et les feuilles mortes comme paillis. Le paillage permet de protéger les plantations, limiter les mauvaises herbes tout en limitant l'arrosage.

Je broie les branchages pour les réutiliser en paillage ou alimenter le composteur.

VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX PEUVENT ÊTRE ÉGALEMENT DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE, ILS POURRONT ÊTRE AINSI VALORISÉS EN COMPOST, PENSEZ-Y !

EMBALLAGES EN VERRE



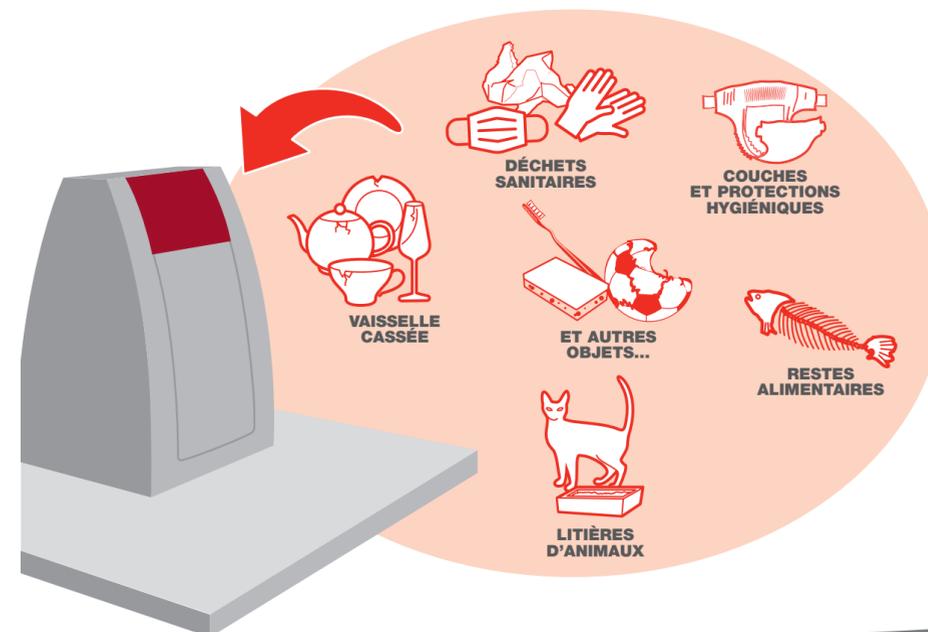
TELECHARGEZ L'APPLICATION CLIINK

ou demandez la carte cliink en mairie

TRIEZ VOS EMBALLAGES EN VERRE DANS LES BORNES CONNECTÉES ET PROFITEZ DE REMISES

POUR TOUT SAVOIR SUR LE DISPOSITIF ET TROUVER LA BORNE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS, RENDEZ-VOUS SUR WWW.CLIINK.COM

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS À DÉPOSER VIDES ET EN VRAC !



ENCOMBRANTS

LES ENCOMBRANTS SONT À DÉPOSER EXCLUSIVEMENT EN DÉCHÈTERIE.

Le renforcement du réseau de déchèteries avec l'ouverture de la déchèterie d'Avion en 2021, de Liévin en 2022 et de Souchez en 2024 vous permet d'être au plus proche d'un équipement pour le dépôt de vos gros objets.

Si impossibilité, un service de collecte sur rendez-vous est maintenu pour les personnes :

- de 70 ans et plus,
- à mobilité réduite,
- sans moyen de locomotion dans le foyer.

Le rendez-vous est fixé sous 3 semaines, les encombrants listés avec le collecteur sont à remettre directement aux agents de collecte lors de leur passage (maximum 1 m³, pas d'objets de plus d'1m60 ou de plus de 40 kg).

LES DÉPÔTS SUR LE TROTTOIR SONT INTERDITS SOUS PEINE D'AMENDE.

DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS

Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres...

